



Labellisation « Commune en santé »

Synthèse du bilan et mesures phares

Labellisée « Commune en santé » avec l'obtention maximale de trois étoiles, la Ville de Lausanne s'illustre parfaitement à l'exercice en tant que première grande ville. Au final, ce sont 79 groupes de mesures déjà réalisées en matière de promotion de la santé et prévention qui sont validées par le label, elles-mêmes regroupant près de 250 sous-mesures.

Tour d'horizon infographique sur cette reconnaissance officielle de l'action quotidienne des autorités et de leurs partenaires associatifs et institutionnels œuvrant en faveur de la qualité de vie des lausannois·e·s.

Bilan des groupes de mesures communales labélisées

POLITIQUE COMMUNALE – 26 groupes de mesures (33%)

Plan directeur communal, Plan climat, Perturbateurs endocriniens : de la sensibilisation à l'action. Politique d'accessibilité universelle. etc.

OFFRE DE LOISIRS – 14 groupes de mesures (18%)

20km de Lausanne et autres courses populaires, Promotion de poches de verdure comme lieux de loisirs, Lausanne sur Mer,

FAMILLES ET SOLIDARITE – 12 groupes de mesures (15%)

Mesures en faveur des personnes migrantes, Vivre avec la maladie, Maisons de quartier et centres socio-culturels, Fêtes des voisins, etc.

ECOLES – 11 groupes de mesures (14%)

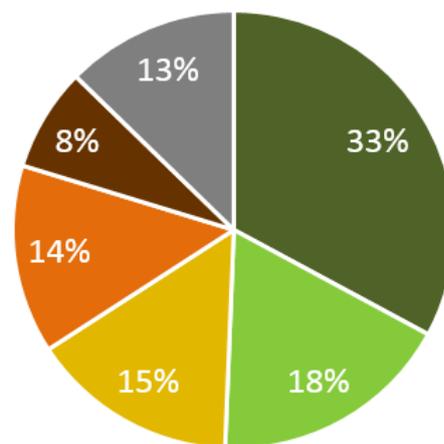
Sports scolaires facultatifs, Projets de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, Projet pédagogique favorisant une alimentation saine et de proximité, etc.

SANTE AU TRAVAIL – 6 groupes de mesures (8%)

Bureau de l'égalité, accompagnement au retour au travail après une absence de longue durée, etc.

ESPACES PUBLICS – 10 groupes de mesures (13%)

Métasanté, plantages et potagers urbains, entretien des espaces verts en faveur de la santé et la biodiversité, zones 30 km/h, etc.



Répartition des mesures validées selon les six domaines du label

Points forts relevés par le label

- la richesse et la diversité de chacun des six domaines d'action avec un axe particulièrement fort en ce qui concerne la politique communale en faveur de la promotion de la santé ;
- la couverture des différentes phases de vie par des offres de promotion de la santé avec un accent important porté à l'enfance, la jeunesse, la familles et les seniors ;
- le soutien à de très nombreuses associations et l'encouragement à la participation citoyenne ;
- la complémentarité des actions de prévention et promotion de la santé aussi bien structurelles (agissant sur l'environnement physique, politique, économique et socioculturel) que comportementales (visant un changement de comportement d'individus ou de groupes) ; la combinaison des deux augmentant les chances d'adopter un comportement sain ;
- la prise en compte de nombreux groupes cibles en situation de vulnérabilité (personnes précaires, issues de la migration, en situation de handicap, sans domicile fixe, etc.) ;
- les interventions multithématiques visant des comportements favorables à la santé ciblant des facteurs de risques : sport et activité physique, alimentation, tabac, alcool et dépendances ;
- la solidarité, à l'échelle à la fois locale et internationale ;
- la prise en compte des enjeux liés à environnement, au climat et à la biodiversité ainsi que les nombreux liens établis entre la durabilité et la promotion de la santé.